

MINISTERE DE LA SANTE

ORDRE DES MEDECINS DU MALI

LE CONSEIL NATIONAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi



LES ETATS GÉNÉRAUX
DE
L'ORDRE DES MÉDECINS DU
MALI
DU 22 AU 23 JUILLET 2011
INRSP BAMAKO

S O M M A I R E

| | |
|---|--------------|
| Introduction..... | 4 |
| Termes de référence..... | 6 |
| Commissions thématiques..... | 9-11 |
| Plan des travaux..... | 13 |
| Programme..... | |
| Discours de bienvenue du Président du CNOM..... | 17-18 |
| Discours d'ouverture du Secrétaire Général représentant Mme le Ministre de la santé..... | 20-21 |
| Rapport final..... | 23-26 |
| Allocution de clôture de la représentante de Mme le Ministre de la santé..... | |
| Liste des participants..... | |

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS

Les présents états généraux se tiennent à un quart de siècle après la création de l'ordre des médecins du Mali(loi 86-35 AN/RM). Pendant cette période, le monde médical a connu des changements notables tant du point de vue de la formation que celle de la pratique de tous les jours. Cette situation reste liée à l'évolution des valeurs sociétales, mais également aux nouveaux besoins sanitaires qui y sont inhérents. Les assises actuelles offrent l'occasion au Conseil national de l'ordre des médecins, de soumettre à l'analyse critique des acteurs et partenaires de la santé, des questions essentielles qui se posent en termes de défis à notre corporation. Les thématiques forces sont : l'éthique et la déontologie ; le renforcement institutionnel de l'ordre des médecins; la valorisation et l'utilisation optimale des ressources humaines en médecine; l'adaptation de nos dispositions légales et réglementaires au contexte national et international sur le plan sanitaire. Des résolutions pertinentes sont prises ; des recommandations subséquentes et orientées sont formulées. Leur meilleure mise en œuvre permettra d'atteindre des objectifs substantiels à la qualité de l'ensemble du système sanitaire de notre pays.

Le Conseil National

LES TERMES DE REFERENCE

TERMES DE REFERENCE

I - Contexte

Acuité des problèmes d'éthique et de déontologie ;

Manque de visibilité de l'ordre des médecins ;

Désintérêt des médecins pour l'ordre ;

Demandes nombreuses sur le passif ;

Absence de cadre formel de réflexion et de propositions ;

RH+ potentialités sous utilisées ;

II – Objectifs

Créer un cadre favorable au respect de l'éthique et de la déontologie ;

Augmenter la visibilité de l'ordre et accroître sa capacité d'action;

Créer un cadre de réflexion et de propositions ;

Développer les ressources: formation et emploi ;

Donner des informations utiles sur l'ordre.

III –Stratégies

Participation des représentants des instances de la médecine : Ordres, associations, syndicats, les hôpitaux, les CSRéf. , MS, DNS, DRS... ;

Implication équitable de tous les représentants aux groupes de travail ;

Mise à disposition des textes : TDR, textes de l'ordre ;

Amendement des textes.

IV – Résultats attendus

Mettre tous les participants au même niveau d'information sur l'ordre :

passifs (patrimoine mobilier, immobilier, financier et matériel), état des

lieux, missions, plan d'action ;

Adhésion critique aux plans opérationnels ;

Résolutions élaborées à l'unanimité ;

Formulation des recommandations subséquentes ;

Suivi et évaluation de la mise en œuvre.

LES COMMISSIONS THEMATIQUES

LES COMMISSIONS THEMATIQUES

1. COMMISSION INSTITUTION, PARTENARIAT ET SUIVI-EVALUATION

1.1 Institution :

Institution personnalisée ;

Mission de service public ;

Autonomie d'action ;

Représentation ;

Interface ;

Participation aux conseils d'administration (comités de gestion) ;

Défense de l'éthique et de la déontologie.

1.2 Partenariat :

Médecins et associations médicales ;

Institutions nationales et internationales ;

Société civile et groupes sociaux ;

Services de santé (tous les secteurs) ;

1.3 Suivi et évaluation :

Méthodologies de travail bien élaborées et respectées ;

Rapports d'activités et de missions ;

Audit interne et externe ;

Commission / comité de suivi des recommandations des états généraux.

2. COMMISSION LOIS ET REGLEMENTATIONS

2.1 Lois :

Relecture : mandats et nombre des membres des bureaux et des conseils ;

Changer la loi d'organisation de l'ordre des médecins en décret et autres dispositions ;

Code de déontologie – relecture et amendements ;

Bioéthique.

2.2 Réglementations :

Installation des structures, zoning, visites techniques ;

Statut particulier ou autonome du médecin ;

Code de la santé publique ;

Collectifs des professionnels de la santé ;

Assurance maladie et fiscalité ;

La responsabilité médicale ;

Devoir de confraternité.

Interpénétration :

Public/privé/autres acteurs (communautaires, confessionnels...) ;

pratiques courantes et les irrégularités (concurrence déloyale, fautes professionnelles, zoning ; mauvaises pratiques) ;

Académie (enseignements, recherches...) ;

ONG et organisations internationales.

3. COMMISSION RESSOURCES + SUIVI ET EVALUATIONS

3.1 Ressources humaines :

Valorisation du médecin

Formation :

initiale : générale et spéciale (programmes à adapter) ;

continue : EPU, séminaires, congrès... (place des sociétés savantes ?).

Information :

politiques sanitaires / programmes et projets / canaux MS

médias (tous canaux)

Emploi :

jeunes : public, privé, CSCOM médicalisés, salaire du médecin ;

genre : promotion ;

personnel du siège et sa gestion.

3.2 Ressources financières :

Inscriptions, cotisations, subventions, gestion des fonds ;

Cartes, caducées, gadgets, macarons, etc.

3.3 Ressources matérielles :

Siège et patrimoine de l'ordre des médecins du Mali

LE PLAN DES TRAVAUX

PLAN DES TRAVAUX

A. PLENIERE N°1 (avant travaux en commissions)

- ✓ Rôles et missions de l'ordre des médecins du Mali ;
- ✓ Les défis actuels de l'ordre des médecins ;
- ✓ Les rapports de l'ordre des médecins avec les médecins, institutions, services de santé, etc....,
- ✓ Etat des pratiques médicales, irrégularités et mauvaises pratiques ;
- ✓ Devoir de confraternité ;
- ✓ Responsabilité médicale ;
- ✓ Les lois et les réglementations, avec nécessité de relecture et amendements pour coller aux réalités actuelles des médecins ;
- ✓ Le renforcement des moyens et capacités de l'ordre des médecins du Mali ;
- ✓ Place de l'ordre de médecins du Mali dans le développement des ressources humaines de la médecine (formation, information, emploi décent...) ;
- ✓ Suivi et évaluation des activités pour plus d'efficacité.

B. TRAVAUX EN COMMISSION

- ✓ Commission I
- ✓ Commission II
- ✓ Commission III

C. PLENIERE N°2 (après travaux en commissions)

- ✓ Rapport travaux :
 - ✚ Commission I
 - ✚ Commission II
 - ✚ Commission III

D. RESOLUTIONS

- ✓ Issues de différentes réflexions :
 - ✚ des plénières 1 et 2
 - ✚ des commissions I, II et III

E. RECOMMANDATIONS

- ✓ Décisions à mettre en œuvre à partir des résolutions.

LE PROGRAMME DES ACTIVITES

PROGRAMME DES ACTIVITES

| Heures | Activités | Durée |
|------------------------------|--|--------------|
| Journée du 22/07/2011 | | |
| 8 h 30 – 9 h 00 | Mise en place terminée des participants | 30 mn |
| 9 h 00 – 9 h 05 | Discours du Président de la Commission d'Organisation | 5 mn |
| 9 h 05 – 9 h 10 | Discours du Président du CNOM | 5 mn |
| 9 h 10 – 9 h 15 | Discours d'ouverture de Madame le Ministre de la Santé | 5 mn |
| 9 h 15 – 9 h 30 | Pause café | 15 mn |
| 9 h 30 – 12 h 30 | Plénière | 180 mn |
| 12 h 30 – 14 h 00 | Pause déjeuner | 90 mn |
| 14 h 00 – 16 h 00 | Travaux en commissions | 120 mn |
| Journée du 23/07/2011 | | |
| 9 h 00 – 11 h 00 | Suite des travaux en commissions | 120 mn |
| 11 h 00 – 12 h 15 | Présentation des rapports des travaux de commissions | 75 mn |
| 12 h 15 – 13 h 45 | Pause déjeuner | 30 mn |
| 13 h 45 – 14 h 45 | Plénière sur le rapport final | 60 mn |
| 14 h 45 – 14 h 50 | Discours de clôture de Madame le Ministre de la Santé | 5 mn |

DISCOURS DE BIENVENUE DU PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL

DISCOURS DU PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DOCTEUR LASSANA FOFANA

Mr Le Ministre de la Santé

Mr le Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

Mme la Présidente du Conseil National de l'Ordre des Sages Femmes

Mmes et Mrs les Présidentes et Présidents

des sociétés savantes et associations médicales

Mr Le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins du District de Bamako

Mr le Gouverneur du District de Bamako

Mr le Maire central du District de Bamako

Mr le Maire de la commune II

Chers confrères et collègues ! Distingués invités, Mmes et Mrs,

Au nom du Conseil national de l'ordre des médecins du mali, je vous souhaite la bienvenue aux travaux de ses états généraux et vous adresse tous nos remerciements et toutes nos félicitations pour votre effort remarquable de participation.

Les présentes assises s'inscrivent en droite ligne de l'exécution du plan opérationnel 2011 du programme d'activités pour lequel les médecins de notre pays nous ont investis par l'expression de leurs suffrages pour notre mandature.

Je voudrais rappeler que l'ordre des médecins est une institution personnalisée de notre pays. Il a été créé par l'effet de la loi 86-35 /AN-RM ; votée et adoptée par l'Assemblée Nationale en sa séance du 24 janvier 1986 et promulguée par la Président de la République le 12 Avril de la même année.

Il regroupe l'ensemble des médecins et chirurgiens- dentistes habilités à exercer leur art sur l'étendue de notre territoire. Il a mission de service public, il est doté de la personnalité civile et agit sous sa seule responsabilité.

L'ordre des médecins a comme rôle fondamental, la défense de l'éthique et de la déontologie médicale consacrant ainsi le respect de la vie et de la personne humaine par tout médecin.

Dans ses liens officiels, l'ordre des médecins joue l'interface entre les pouvoirs publics et le monde des médecins et chirurgiens-dentistes ; et à devoir de se prononcer sur toutes les questions relatives à la situation sanitaire de notre pays. En cela, il donne son avis d'expert à toute autorité qui en formule la demande et chaque fois que de nécessité.

Mr le Ministre, Chers participants !

En organisant les présents états généraux, premiers du genre, en vingt cinq ans d'existence, le CNOM ambitionne de faire un état critique des lieux de la vie de notre ordre professionnel ; d'éclairer la lanterne des uns et des autres sur les défis actuels et d'établir des plans stratégiques raisonnés certes, mais déterminants pour un meilleur recentrage de nos actions à l'aune des préoccupations actuelles de bonne pratique.

Pendant deux jours, aujourd'hui vendredi et demain samedi, nous convierons tous les participants aux réflexions et aux échanges sur :

- les missions essentielles de l'ordre des médecins ;

- les lois et réglementations qui le régissent et leurs modalités d'amendement, mais aussi à leur arrimage aux nouvelles dispositions légales et réglementaires des espaces communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- la valorisation des ressources humaines et leur utilisation optimale.
A l'issue de cet exercice, nous devons imaginer des modes pérennes et efficaces de suivi et évaluation des termes de nos différentes conclusions.

Nous comptons ici, sur l'appui et l'implication du département de la santé pour nous accompagner à mieux atteindre ces objectifs que nous considérons vitaux et déterminants à la vie médicale de nos populations. La mise à contribution de tous les échelons du système sanitaire du Mali est requise à ce besoin.

Nous faisons nôtre, cette pensée d'Albert Einstein, dans ses mémoires, je cite :
" **Science sans conscience n'est que ruine de l'âme**" pour illustrer le rôle éminemment moral de l'ordre des médecins dans la conscientisation de tout acte que tout médecin peut être amené à poser dans l'exercice de son art.

" **Primum non nocere** " = " **Ne pas nuire à priori** " est un axiome de base, de portée juridique et sécuritaire édicté par Hippocrate depuis l'antiquité grecque dans la première grande démocratie d'Athènes de l'époque de Périclès.

Mmes et Mrs,
Aujourd'hui plus qu'hier, la responsabilité du médecin n'a été aussi engagée tant sur le plan juridique que judiciaire. Les défis y sont grands et les exigences complexes du fait de l'évolution des valeurs sociétales et du recours fréquent des usagers au droit pour leur réclame de dû et de réparation de préjudices.
Le mauvais traitement administré à un patient par le médecin est autant attaquant du point de vue du droit qu'une mauvaise politique sanitaire préjudiciable à la santé publique.

Le nouvel ordre que nous voulons fort, crédible et visible à hauteur de mission, requiert la participation de chaque médecin, fût-il du public que du privé, administratif des services de santé comme chercheur ou opérateur des sciences médicales. Il requiert également l'accompagnement des autorités compétentes en occurrence le département de la santé et ses services connexes.

Nous formulons l'espoir que nos deux jours de travaux nous conduisent aux bénéfices suivants :

- 1 – L'édification des participants sur les missions et prérogatives de l'ordre des médecins.
- 2 – La création d'un cadre formel d'échange et de concertation entre les différents acteurs et partenaires de la santé sur les questions de bonnes pratiques médicales.
- 3 - Que les résolutions et recommandations qui en seront issues donnent des outils nouveaux et unanimement approuvés aux différents organes de l'ordre des médecins, leur permettant de jouer pleinement leur rôle pour une pratique médicale de bonne qualité, à la satisfaction des besoins sanitaires du Mali.

Avant de finir mes propos, je voudrais adresser mes remerciements au Ministère de la santé, à nos différents associés et partenaires pour leurs appuis substantiels à l'organisation des présentes assises.

Je souhaite à tous de fructueuses journées d'échanges et de travail !

Que le Plus-Haut nous y accorde sa grâce !

Je vous remercie.

**DISCOURS D'OUVERTURE DU
SECRETAIRE GENERAL
REPRESENTANT
MME LE MINISTRE DE LA SANTE**

**DISCOURS DU SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DE LA SANTE
REPRESENTANT MADAME LE MINISTRE DE LA SANTE
MR OUSMANE TOURE**

Mr le Président du conseil National de l'Ordre des médecins
Mr le Président du conseil National de l'Ordre des Pharmaciens
Madame la Présidente du conseil national de l'Ordre des sages femmes
Mesdames et Messieurs les Présidentes et les Présidents des sociétés savantes et associations médicales.

Monsieur le Maire de la Commune II
Mesdames et Messieurs

Je me réjouis du partenariat de plus en plus fécond entre mon département et l'Ordre National des médecins en particulier et les Ordres professionnels de santé en général, ainsi que de l'interaction positive et dynamique entre les différents Ordres.

L'Ordre National des médecins est une institution personnalisée à vocation de service public et d'autonomie financière agissant sous sa seule responsabilité.

Créé par la loi 86-35/AN-RM du 12 Avril 1986, il a pour but de regrouper l'ensemble des médecins et chirurgiens dentistes exerçant leur profession sur toute l'étendue du territoire malien. Il veille au respect des principes de moralité, de probité et d'indépendance professionnelle et défend les règles d'éthique et de déontologie pour l'application des bonnes pratiques médicales au Mali.

Mesdames et Messieurs, l'art médical n'est pas une science exacte. L'ère de la Toile Mondiale a bouleversé nombre de choses et engendré d'innombrables innovations. Face à cette inflation technologique dans un monde aux multiples enjeux planétaires, le médecin doit constamment se remettre en cause pour s'adapter à la nouvelle donne scientifique.

Aussi, soucieux de l'avenir de votre pays le Mali, et conscients de la lourde et délicate tâche qui vous incombe, celle de soigner, avez-vous sagement décidé de tenir vos états généraux au moment où mon département doit relever les défis de l'atteinte des OMD4 et OMD5 et d'autres objectifs de santé publique tels :VIH/SIDA, Tuberculose, Paludisme etc. .

Mesdames et Messieurs, deux jours durant vous allez échanger, débattre de tous les problèmes des médecins, en ne laissant rien au hasard à travers trois commissions que vous allez délibérément mettre en place, je veux nommer :

La commission Institutions et partenariat :

L'Ordre doit jouer sa partition en tant qu'institution personnalisée et servir d'interface entre les pouvoirs publics, les partenaires au développement et les médecins.

La commission lois et réglementations :

Les textes datant de 1986 sont en passe de ne plus être d'actualité bien qu'ils aient été efficaces et éprouvés dans le temps. Toutefois au jour d'aujourd'hui force est de reconnaître qu'une relecture s'impose pour mieux les harmoniser avec ceux des codes de déontologie de l'espace CEDEAO.

Enfin la commission ressources, suivi et évaluation :

La préoccupation phare d'un Ordre des médecins est à mon humble avis d'aider les décideurs à développer les ressources humaines et créer des plateaux techniques performants dans des cadres appropriés .

Mesdames et Messieurs, chers participants, j'appelle de tous mes vœux que des recommandations pertinentes découlent de vos travaux de commissions pour l'amélioration de la santé au Mali pour le mieux être des populations.

Pour ma part je voudrais vous assurer que mon département ne ménagera rien pour vous accompagner dans l'accomplissement de vos nobles missions.

En souhaitant pleins succès à vos travaux, je déclare ouverts les états généraux de l'Ordre National des médecins.

Je vous remercie.

LE RAPPORT FINAL

RAPPORT FINAL DES ETATS GENERAUX DU CNOM

L'an 2011 les 22 et 23 juillet se sont tenus les premiers états généraux de l'Ordre des Médecins dans la salle de conférence de L' INRSP.

Etaient présents (voir liste de présence)

La cérémonie d'ouverture était placée sous la présidence du Ministre de la santé, représenté par son Secrétaire Général.

La cérémonie a commencé par l'allocution du président du comité d'organisation en la personne du Dr Sidy Ibrahim DAFPE. Après ce fut le discours du Président du CNOM Dr Lassana FOFANA qui a présenté les rôles, les missions et devoirs des médecins. Ensuite le Secrétaire Général du Ministère de la santé, le Dr Ousmane TOURE a prononcé son discours d'ouverture.

Les travaux ont débuté par la présentation du bilan des bureaux sortant et rentrant par le secrétariat général du CNOM. Cette présentation a fait l'objet d'un débat avec des contributions et des questions qui ont permis d'éclairer les participants sur les passifs et les actifs du bureau du CNOM.

A l'issue de cette séance préliminaire, les travaux de groupe ont commencé dans les commissions suivantes:

- Commission Institution, partenariat suivi évaluation, présidée par le Dr Lassana FOFANA
- Commission lois et réglementations, présidée par le Dr Lasseni KONATE
- Commission Ressources humaines matérielles et financières, présidée par le Dr Djedi Kaba DIAKITE

Ces travaux de groupe ont duré deux jours avec des plénières avant le début des travaux. Les groupes devraient réfléchir sur les termes de références et proposer des solutions et des recommandations. En outre, les travaux ont abouti à la création de deux commissions spécialisées:

1. La commission relecture des textes de l'ordre des Médecins:

Président: Dr Lasseni KONATE

Rapporteur: Dr Djibril COULIBALY

Membres:

Dr Broulaye SAMAKE

Dr Japhet Pobanou THERA

Mr Oumar MAIGA

Dr Kalifa KEITA

Dr Brahim DICKO

Dr Aguibou TRAORE

Dr Mohamed DIABY

Dr Ousmane LY

Cette commission aura en charge d'organiser des séances de lecture et d'amendement des textes régissant la pratique médicale.

2. Commission de suivi évaluation de la mise en œuvre des recommandations

Président: Dr Lassana FOFANA CNOM

Rapporteur: Dr TOGO Marie Madeleine CT/MS

Membres:

Représentant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Mahamoud Baby)

Représentant PTF

Représentant de l'Assemblée Nationale

Dr Hamadoun BAH / DNS

Représentant AMLM

Dr Fodé COULIBALY / Inspecteur en Chef de la Santé

Dr Karim SANGARE / DRS

Dr Boulkassoum MAIGA / Syndicat CSCOM

Représentant CPS / Fodé BOUNDY

Représentant FEMATH / Mr Oumar MAIGA

Représentant Alliance Secteur privé / Dr Moctar DIALLO

Représentant AMC / Dr Karamoko NIMAGA

Représentant ANTIM / Dr Ousmane LY

Représentant des ONG intervenant dans la santé /Dr Mariam GARANGO GPSP

Mme COULIBALY Salimata DIARRA / ASCOMA

Dr Hamadoun Garba CISSE / Ecoles privées de Santé

• Attributs:

- Etablir un chronogramme;
- Etablir un calendrier des rencontres pour évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations.

A l'issue des débats des recommandations suivantes ont été formulées à l'adresse des différents niveaux de responsabilité et de décision:

➤ **Au Ministère de la Santé**

- Allouer dans les plus brefs délais un siège adapté et équipé à l'ordre des médecins ;
- Appliquer de façon active et actualisée les dispositions de la loi hospitalière;
- Dynamiser le partenariat public privé;
- Impliquer l'ordre des médecins à la mise en œuvre de l'Assurance maladie obligatoire;
- Augmenter les subventions de l'état envers l'ordre des médecins;
- Faire participer l'ordre des médecins à tous les conseils d'administration et les conseils de gestion des structures sanitaires et para sanitaires;
- Donner plus de visibilité à l'Ordre des médecins;
- Impliquer l'Ordre dans l'identification des besoins en ressources humaines;
- Impliquer l'Ordre dans le recrutement des ressources humaines ;
- Impliquer l'Ordre dans la médicalisation des Cscm;
- Impliquer l'Ordre dans l'élaboration et l'application d'un véritable plan de recrutement et de carrière des médecins ;

- Reconnaître le travail des médecins méritants;
- Uniformiser l'indice salarial des médecins et infirmier à celui de l'UEMOA;
- Veiller à l'équité genre dans l'emploi;
- Doter les Ordres professionnels de la santé en personnel qualifié;
- Impliquer l'Ordre dans l'élaboration des politiques sanitaires.
- Créer le statut particulier ou autonome des médecins du Mali.
- Créer un code de la santé publique au Mali

➤ **Au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

- Introduire un module de formation sur la responsabilité médicale dans les établissements de formation sanitaire (INFSS, établissements privés et FMPOS);
- Revoir le programme de formation surtout au niveau des travaux pratiques;
- Exiger une formation préalable des médecins en gestion avant leur installation dans le secteur libéral et communautaire;
- Avoir un regard sur le recrutement des enseignants de la FMPOS;
- Inclure dans les programmes, l'enseignement de l'éthique, la déontologie et la législation dès le début des études;
- Impliquer l'ordre dans l'obtention des documents d'ouverture des écoles de santé;
- Exiger l'inscription à l'Ordre au moment du retrait du diplôme;
- Améliorer les supports pour l'enseignement;
- Inclure la philosophie des sciences et l'histoire de la médecine dans l'enseignement en 3^{ème} et 4^{ème} années
- Renforcer la sélection des étudiants lors du recrutement à la Faculté;
- Favoriser la création d'autres facultés pour l'amélioration de la qualité de la formation;
- Ouvrir le CES dans toutes les spécialités si les conditions sont réunies;
- Impliquer l'Ordre dans les équivalences de diplômes;
- Impliquer l'Ordre dans l'organisation des probatoires;
- Commettre un enseignant de la faculté de médecine pour l'Ordre des Médecins.

➤ **Au Ministère de la Justice et Garde des sceaux**

- Commettre un Magistrat pour la commission disciplinaire de l'Ordre des Médecins.

➤ **A l'Assemblée Nationale**

- Adopter les textes harmonisés de la CEDEAO et de l'UEMOA;
- Elaborer des lois pour permettre à tous les médecins de postuler pour une carrière hospitalo-universitaire;
- Attendre le résultat des travaux de la commission lois et règlements avant l'adoption des nouvelles lois.

➤ **Au Conseil National de l'Ordre des Médecins**

- Faire porter le mandat du président à 5 ans renouvelable une seule fois; qui peut être écourté à la demande des 2/3 de l'Assemblée Générale;
- Achever la reconstitution des conseils centraux et régionaux;
- Elaborer un répertoire exhaustif des sociétés savantes;
- Impliquer d'avantage l'Ordre dans l'organisation des EPU;
- Créer un partenariat entre l'ordre et les sociétés savantes;
- Impliquer l'Ordre dans la signature de tous les contrats d'embauches des médecins;
- Favoriser le groupement des médecins pour leur installation des le privé;
- Exiger le quitus de l'AMLM pour toute ouverture de structure privée;
- Elaborer un zoning dans la création des structures de santé et procéder à la fermeture des structures de santé ne répondant pas aux normes;
- Exiger l'inscription à l'Ordre pour toute demande d'emploi;
- Requérir l'autorisation de l'Ordre en amont pour tout exercice de la médecine d'un étranger sur le territoire malien;
- Fixer le prix de la carte professionnelle numérisée à 20.000 f CFA pour cinq ans;
- Fixer le prix du Caducée macaron numéroté et sécurisé à 50.000 f Cfa;
- Créer un partenariat inter Ordre;
- Exiger un quota de trois participations par an aux EPU à tous les médecins;
- Délivrer une attestation de participation à l'issue de chaque EPU;
- Adresser les rapports des EPU aux ministères de la santé; de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Rendre fonctionnel le site WEB du CNOM et y faire figurer le répertoire exhaustif des médecins;
- Créer un bulletin d'information de l'ordre;
- Améliorer la communication entre les médecins par la création d'un partenariat avec les sociétés de téléphonie mobile;
- Voir avec la FMPOS pour trouver un mode d'inscription plus efficace à l'Ordre des médecins;
- Créer un partenariat avec les médias pour donner la bonne information médicale;
- Commencer à payer la cotisation le jour de son inscription;
- Commettre un audit externe par an pour la validation des comptes du CNOM;
- Elaborer un manuel de procédure de gestion administrative et financière pour la transparence et la crédibilité.

➤ **Aux Conseils Régionaux de l'Ordre des Médecins.**

- Réviser la composition de l'équipe de visite technique des établissements sanitaires (DRS, Médecin Chef, Conseil Régional de l'ordre);
- Organiser des séances de la lecture en commun des textes régissant la pratique médicale au Mali dans les différentes régions;
- Avoir une attitude proactive en prenant des initiatives locales, mais conformes aux textes;
- Faire remonter les PV de missions au conseil national dans les délais prescrits.

Après amendement et approbation par acclamation, les travaux des états généraux ont pris fin par les mots de remerciement du Président du CNOM et ceux de clôture de la représentante (Dr Togo Marie Madeleine) du Ministre de la santé.

**ALLOCUTION DE CLOTURE
DE LA REPRESENTANTE DE
MME LE MINISTRE DE LA SANTE**

ALLOCUTION DE CLOTURE
DOCTEUR MARIE MADELEINE TOGO
CONSEILLER TECHNIQUE / MS

Mesdames et Messieurs les Présidents des Ordres Professionnels de la Santé ;

Mesdames et Messieurs les Présidents des Sociétés Savantes et Associations médicales ;

Mesdames, Messieurs, Honorables invités

Nous voici au terme des journées des Etats Généraux de l'Ordre des Médecins. Deux jours durant, des analyses minutieuses ont été faites sur l'Etat des lieux de l'exercice de la médecine au Mali. Des réflexions ont été menées au niveau des trois (3) commissions mises en place, à savoir :

- La commission Institution, partenariat, suivi et évaluation ;
- La commission lois et réglementations ;
- Et la commission ressources humaines.

Ces réflexions ont permis de formuler des recommandations pertinentes, qui, je vous donne l'assurance, seront fidèlement transmises à Madame le Ministre de la Santé. Je suis persuadée qu'elles feront l'objet d'une attention particulière pour leur mise en œuvre avec le suivi de l'Ordre des Médecins.

Tout en vous souhaitant un bon retour dans vos foyers respectifs, je déclare clos les travaux des Etats Généraux de l'Ordre des Médecins du Mali.

Je vous remercie.

LISTE DES PARTICIPANTS

Liste des participants

Etats généraux du CNOM

| N° | Nom & Prénoms | | Fonctions/Structures | N° Téléphone |
|----|----------------------|-----------|--------------------------------|--------------|
| 1 | Dr Mohamadou A | TOURE | Médecin CSREF CV | 66 97 60 80 |
| 2 | Dr Amadou | BAH | CHU Kati | 76 06 41 17 |
| 3 | Say W | KAMISSOKO | Médecin généraliste | 76 03 74 91 |
| 4 | Dr Ibrahima | CISSE | Médecin généraliste | 66 72 57 36 |
| 5 | Dr Mamadou O. | BA | Médecin généraliste | 76 36 01 81 |
| 6 | Dr Beffon | CISSE | Médecin généraliste | 76 42 91 27 |
| 7 | Dr Lassana | FOFANA | Président CNOM | 66 74 98 44 |
| 8 | Dr Lassana | BALLO | Médecin généraliste | 76 37 40 46 |
| 9 | Dr Ouassa | KONE | Médecin généraliste | 65 76 92 37 |
| 10 | Dr Lamine | DIARRA | Médecin généraliste | 76 28 81 49 |
| 11 | Pr Aly | TEMBELY | Gynécologue Obst. CSREF IV | 66 73 74 33 |
| 12 | Dr Amaguiré | SAYE | Chirurgien Urologue | 65 92 13 56 |
| 13 | Dr Ibrahim | FALL | Vice-président CAF/CNOM | 65 52 18 05 |
| 14 | Dr Seydou | SY | Néphrologie | 76 27 18 25 |
| 15 | Dr Boubacar | KONE | Délégué médical | 76 43 38 79 |
| 16 | Mme THIAM Fatoumata | MAIGA | Chef Division ANTIM | 65 92 23 21 |
| 17 | Mme Coulibaly Engèle | DAKOUO | ANTIM | 79 37 31 16 |
| 18 | Dr TRAORE Aissata | FOFANA | Médecin généraliste | 66 79 09 43 |
| 19 | Dr MAIGA Assanatou | DIARRA | Médecin généraliste | 66 74 60 94 |
| 20 | Dr Dico | SOW | Médecin généraliste | 76 37 38 43 |
| 21 | Dr Broulaye | SAMAKE | Médecin CHU G. TOURE | 76 44 38 89 |
| 22 | Dr Ousseynou | DIAWARA | CHU OS | 76 14 41 43 |
| 23 | Dr KANE Aboubacar S. | THISSE | CHU OS | 76 02 72 83 |
| 24 | Dr TOURE Djibril | YORO | UMPP | 76 03 77 60 |
| 25 | Dr Lasseni | KONATE | Comité éthique MS | 69 65 88 43 |
| 26 | Dr Nouhoum | COULIBALY | CESC | 66 73 07 62 |
| 27 | Dr Abdoul Karim | SIMAGA | CHME Luxemburg | 66 72 48 56 |
| 28 | Dr Mamadou | CISSOUMA | CSCOM Boniaba | 76 46 06 43 |
| 29 | Dr René | SANOU | SG CROM Kayes | 76 01 26 09 |
| 30 | LTCl Sayon K. | TRAORE | Gouvernorat du District | 66 71 19 37 |
| 31 | Dr MAIGA Oumou | DIARRA | DRS SKO Trésorière de CROM SKO | 66 79 96 54 |
| 32 | Dr DIALLO Anta | KOITA | Médecin CHU GT | 66 73 29 21 |
| 33 | Dr Lanceni | BAGAYOKO | Président de l'ANTIM | 66 71 19 62 |
| 34 | Dr ONGOIBA Aminata | DIAKITE | Médecin CSREF CV | 69 52 25 25 |
| 35 | Dr Albadia | DICKO | Journaliste Mali demain | 79 30 74 91 |
| 36 | Diamouténé | KOLO | Médecin | X |
| 37 | Dr Mohamed | DAGNOKO | Journaliste le Pouce | 75 24 41 65 |
| 38 | Dr Oumar | DIAMOYE | Journaliste l'Aube | 76 11 49 32 |
| 39 | Dr Sékou | TRAORE | Journaliste le Patriote | 76 24 15 53 |
| 40 | Dr TRAORE Boureima | AFO | AMAJM | 76 31 70 30 |
| 41 | Dr Ayoub | SYLLA | CNIECS | 66 95 36 15 |
| 42 | Dr Ibrahima | BA | CMIE INPS | 73 12 94 80 |
| 43 | Dr Moussa | KAMATE | AMLM | 76 02 84 00 |
| 44 | Dr Philippe A. | DEMBELE | Inspecteur de la Santé | 66 78 37 90 |
| 45 | Dr KEITA Silvain | BALLAN | Médecin | 66 73 14 10 |
| 46 | Dr Abbelaye | KEITA | Médecin | 66 72 80 40 |
| 47 | Dr BARRY Fatoumata | FOFANA | Médecin | 76 48 10 87 |
| 48 | Dr Salif | DIALLO | X | 76 33 06 03 |
| 49 | Dr Mamadou | DEMBELE | Médecin généraliste | 76 36 99 66 |
| 50 | Dr Boubacar | DIASSANA | Médecin généraliste | 76 18 29 71 |
| 51 | Dr Fodé | COULIBALY | Médecin généraliste | 66 95 81 08 |
| 52 | Mr Richard | X | Médecin généraliste | 74 18 63 50 |

| | | | | |
|-----|-----------------------|------------|---------------------------------|-------------|
| 53 | Dr Hubert | BALIQUE | Personne ressource | 77 84 40 02 |
| 54 | Dr Modibo Kane | DIALLO | Médecin généraliste | 66 89 82 02 |
| 55 | Dr Fatoumata | KONATE | Médecin généraliste | 76 48 66 46 |
| 56 | Pr Sadio | YENA | Président CROM District | 66 75 80 79 |
| 57 | Dr Tiéman | CISSOKO | S/G Adjoint CNOM | 76 45 37 35 |
| 58 | Dr Djibril | COULIBALY | S/G CNOM | 66 90 36 25 |
| 59 | Dr OUATTARA Aichata | DIAKITE | Trésorière CNOM | 66 74 70 63 |
| 60 | Dr Sidi | TRAORE | A.N | 76 16 46 03 |
| 61 | Dr Ismail | SAMAKE | A.N | 76 41 09 86 |
| 62 | Dr Amadou | SOW | Vice-président du CROM-DB | 66 75 08 24 |
| 63 | M. Aliou | SAMASSEKOU | ANTIM | 66 25 70 28 |
| 64 | M. Souleymane | SAWADOGO | ANTIM | 76 18 70 32 |
| 65 | Dr Abdoulaye | KONATE | ANTIM | 74 57 09 60 |
| 66 | Dr Mamadou | BOUARE | ESB | 66 74 23 93 |
| 67 | Dr Yacouba | TOLOBA | Médecin Pneumologue | 76 39 02 23 |
| 68 | Dr Mamadou O. | CISSE | CREDOS DPS | 66 79 15 80 |
| 69 | Dr Kalifa | KEITA | Médecin généraliste | 66 42 42 50 |
| 70 | Dr Brahima | DICKO | Médecin généraliste | 76 46 83 07 |
| 71 | Dr Malick | TRAORE | Médecin Expert Santé | 66 78 52 67 |
| 72 | Dr Mohamed | FALL | Président FEMATH | 66 72 28 79 |
| 73 | Dr Oumar | MAIGA | Trésorier Général FEMATH | 76 11 47 41 |
| 74 | Dr Bakary | TANGARA | Médecin CROM Koulikoro | 76 11 47 41 |
| 75 | Dr Amadou | TOURE | CHU GT Neuropédiatre | 76 47 76 47 |
| 76 | Dr Boulkassim | MAIGA | Médecin SYNAP-CSCOM | 66 72 68 83 |
| 77 | Dr Adégné | NIANGALY | Médecin INPS | X |
| 78 | Dr Fodé | SISSOKO | Médecin MUTEC Santé | X |
| 79 | Dr Haoua | TRAORE | Médecin CSREF CIV | X |
| 80 | Dr Japhet Pobanou | THERA | Trésorier Adjoint CNOM | 76 43 88 10 |
| 81 | Dr Issa Ben | ZAKOUR | Président CROM Ségou | 66 85 45 05 |
| 82 | Dr Seydou | CISSE | Médecin CSREF CI | X |
| 83 | Dr Bruno Job | KEITA | Médecin Médic Plus | 66 72 84 60 |
| 84 | Dr Pierre KONE | KONE | Membre du BEN FENASCOM | 76 48 80 54 |
| 85 | Mme Fatoumata Binta | TOURE | CNIECS | 66 73 43 34 |
| 86 | Dr Seydou Oumar | DIALLO | Retraité Médecin | 20 24 97 48 |
| 87 | Dr Hippolyte | TRAORE | CPS/Santé | 65 87 80 13 |
| 88 | Dr Fatoumata | MAIGA | Croix Rouge | 76 16 45 82 |
| 89 | Dr Tiémoko | DJIRE | ASCOMA | 75 30 28 04 |
| 90 | Dr COULIBALY Salimata | DIARRA | ASCOMA | 79 42 22 75 |
| 91 | Dr Boubacar Niantigui | COULIBALY | Kayes | 66 83 98 02 |
| 92 | Dr Souleymane | DIAWARA | ASCOM | 66 73 96 65 |
| 93 | Dr Yacouba M. | KOUYATE | ASCOSAB 1 | 76 33 51 09 |
| 94 | Dr Mamadou | DIALLO | CNIECS | 78 78 13 07 |
| 95 | Dr Aguibou | TRAORE | S/G CROM/DB | 76 41 19 83 |
| 96 | Dr Souleymane | TOGORA | CROM/DB | 66 78 72 67 |
| 97 | Mme Adjia Rokia | KEITA | Sage femme privée | 66 78 14 18 |
| 98 | Dr Mamadou | DEMBELE | ASACOBA | 76 48 01 31 |
| 99 | Dr DIALLO Fanta | SIBY | Direction Régionale de la Santé | 76 45 82 41 |
| 100 | Dr Karamoko | NIMAGA | AMG | 76 30 44 53 |
| 101 | Dr Cheick Mohamed M. | SY | Santé SUD | 66 80 33 97 |
| 102 | Mr Drissa | DISSA | Chauffeur | 66 89 06 18 |
| 103 | Mr Alpha | BA | Recouvreur | 76 84 04 46 |
| 104 | Dr KONE Aissata | OUATTARA | Secrétaire | 79 34 06 33 |
| 105 | Dr SISSOKO Mama | SY | Médecin CSREF CVI | 66 80 33 97 |
| 106 | Dr Sidi Yaya | BA | Clinique Ophtalmo | 76 13 05 06 |
| 107 | Mme Fatim | CAMARA | Secrétaire | 76 20 68 53 |
| 108 | Mr Abdoulaye | DIAKITE | Coursier | 76 19 39 11 |
| 109 | Dr Rakki | M'BAYE | Médecin | X |
| 110 | Dr Marie Madeleine | TOGO | Conseiller Technique MS | 66 76 47 04 |

| | | | | |
|-----|--------------------|----------|--------------------------|-------------|
| 111 | Dr Amadou | TOURE | INPS | 76 04 42 91 |
| 112 | Dr Philippe A. | DEMBELE | Inspecteur de la Santé | 66 78 37 90 |
| 113 | Dr DOUCOURE Mariam | GARANGO | GPSP | 66 78 39 62 |
| 114 | Dr Ousmane | DIARRA | Ministère de la Santé | X |
| 115 | Mlle Koumba Sidy | DAFFE | X | X |
| 116 | Dr Thierno Hady | TALL | Médecin membre CNOM | 76 37 81 71 |
| 117 | Dr Djédi Kaba | DIAKITE | Vice-président CNOM | 66 73 07 90 |
| 118 | Mlle Batty | OUATTARA | X | X |
| 119 | Dr Mohamed | DIABY | Médecin CSREF CII | 76 45 33 70 |
| 120 | Dr Kalifa | SANGARE | Président CROM Koulikoro | 76 28 63 15 |